

## **Question avec demande de réponse orale O-0000/2020**

### **à la Commission**

Article 136 du règlement intérieur

**Maria Spyra**

au nom du groupe PPE

**Maria Arena**

au nom du groupe S&D

**Frédérique Ries**

au nom du groupe Renew

**Sven Giegold**

au nom du groupe Verts/ALE

**Oscar Lancini**

au nom du groupe ID

**Pietro Fiocchi**

au nom du groupe ECR

**Anja Hazekamp**

au nom du groupe GUE/NGL

Objet: La stratégie pour une politique durable en matière de substances chimiques

Le 11 décembre 2019, la Commission européenne a publié sa communication sur le pacte vert pour l'Europe (COM(2019)640). Dans cette communication, elle a annoncé qu'elle présenterait, d'ici l'été 2020, une stratégie pour une politique durable en matière de substances chimiques afin de garantir un environnement exempt de substances toxiques. Cette stratégie doit contribuer à mieux protéger les citoyens et l'environnement contre les produits chimiques dangereux et encourager l'innovation en vue de l'élaboration de produits de substitution sûrs et durables. La Commission explique en outre qu'elle examinera comment mieux utiliser les agences et les organismes scientifiques de l'Union pour passer à un processus d'évaluation individuelle de chaque substance et pour renforcer la transparence de la hiérarchisation des priorités dans le domaine des produits chimiques. Elle estime que le cadre réglementaire devra également être rapidement adapté pour tenir compte des données scientifiques sur les risques émanant des perturbateurs endocriniens, des substances chimiques dangereuses présentes dans les produits, y compris les produits importés, des effets combinés de différents produits chimiques et des substances chimiques très persistantes.

Dans le même temps, un certain nombre de problèmes, de lacunes et de faiblesses ont été recensés dans la législation de l'Union.

1. Quelles mesures législatives et non législatives la Commission prévoit-elle d'adopter au regard de la stratégie pour une politique durable en matière de substances chimiques? En particulier, comment entend-elle améliorer le fonctionnement de REACH et combler les lacunes de la législation européenne des produits chimiques ainsi que de toutes les réglementations sectorielles pertinentes afin d'en garantir la cohérence et d'assurer un niveau de protection élevé? Comment la Commission entend-elle procéder au regard des perturbateurs endocriniens, des effets combinés de différents produits chimiques et des substances chimiques persistantes dans l'optique de minimiser l'exposition?
2. Quel est le calendrier prévu pour ces mesures?
3. Comment la Commission assurera-t-elle la compétitivité de l'industrie européenne à l'échelon mondial à court, à moyen et à long terme, dans un contexte de réglementation plus stricte dans l'Union que dans d'autres régions et pays?

4. Comment la Commission entend-elle veiller à ce que les États membres respectent pleinement la législation?

Dépôt: X.X.2020

Échéance: X.X.2020